

Règlement de fonctionnement

LAEP « La P'tite Rencontre »

Année 2025

La P'tite Rencontre est un lieu d'accueil enfants parents qui dépend de la Communauté de Communes du Pays Haut du Val d'Alzette (CCPHVA).

Il accueille de manière libre les enfants de la naissance jusqu'à 6 ans révolu, accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable de l'enfant dans un lieu aménagé pour la petite enfance. Il propose un espace de jeux propice à l'éveil et la socialisation de l'enfant.

L'accès est libre, gratuit et sans inscription préalable.

Le LAEP n'est pas un lieu thérapeutique, ni une structure d'accueil. L'enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

Il a pour mission de :

- Répondre à un besoin de soutien à la parentalité, de socialisation et d'éducation des enfants exprimé par les familles,
- Répondre à l'isolement ressenti par certaines familles,
- Valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative.
- Soutenir le lien parent/enfant.
- Aider à la socialisation de l'enfant dans un espace d'expérimentation de la vie en société et par le biais des interactions entre adultes et enfants.
- Offrir à l'enfant un espace de jeux : le jeu étant une activité majeure et indispensable à son développement psychique et physique
- Développer le lien social pour les parents dans un espace de rencontre et d'échanges et lutter contre l'isolement.
- Lieu de prévention pour les troubles de la relation enfant/parents

Jours et horaires d'ouverture au public :

- Mercredi 9h-12h // 13h30-16h30

Période de fermeture du lieu d'accueil :

- 3 semaines en août, entre 5 et 7j à Noël et les vacances scolaires

Chaque accueil est assuré et animé par 2 professionnelles formées, qu'on appelle « accueillantes ». Elles sont éducatrices de jeunes enfants.

L'accueillant est garant du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre.

Les accueillants participent une fois par trimestre à une supervision avec une éducatrice de jeunes enfants pour aborder les difficultés rencontrées.

Afin d'assurer un accueil de qualité, le nombre est limité à 8 enfants accompagnés d'un adulte référent. Pas d'horaires imposés pour les arrivées et départs.

En cas de dépassement de ce seuil, l'équipe veillera à ce que le nombre de personnes reste dans les normes de sécurité.

Règles de vie du LAEP

Rôle et obligations des participants

- Pour les accueillants :

L'accueillant est garant du respect des règles de vie collective et des règles de sécurité.

Il est disponible et à l'écoute des besoins des familles. Il crée un espace de sécurité et de confiance pour favoriser le dialogue, sans jugement et dans un souci de neutralité.

Il a un devoir de discrétion professionnelle sauf exception dans le cadre de la protection de l'enfance.

- Pour les adultes accompagnants :

Chaque enfant reste sous la responsabilité du parent ou de l'adulte qui l'accompagne.

Le parent ou l'adulte accompagnant s'engage à respecter :

- les règles de vie et de sécurité,
- les autres personnes présentes (professionnels, adultes et enfants) sans utiliser de violence verbale ou physique,
- les locaux et le matériel mis à disposition : un espace est réservé aux tout-petits avec des tapis, des jeux adaptés.

Les enfants et les parents peuvent utiliser librement tous les jouets mis à leur disposition. Après l'activité et avant de partir, les adultes et les enfants participent au rangement du matériel et des jeux utilisés.

Chaque parent fréquentant le lieu est soumis à la discrétion.

Les téléphones portables sont éteints ou mis en silencieux.

Déroulement de la séance

L'accueil

Ce moment permet à chaque personne d'être accueillie et de faire connaissance avec les enfants et adultes présents, le règlement et les locaux.

Le temps de jeux

Ils doivent permettre aux familles de partager des moments de jeux, d'apprentissage avec d'autres enfants autour des différents espaces aménagés.

Tout le monde est invité à participer.

Les mesures d'hygiène

Par mesure d'hygiène, les parents doivent porter des sur-chaussures pour entrer dans l'espace d'accueil. Les enfants doivent se déchausser avec possibilité d'apporter des chaussons.

Les parents doivent apporter avec eux le nécessaire pour le change de leur(s) enfant(s).

Un point de change et des toilettes sont mis à disposition. Le matériel doit être utilisé dans le respect des protocoles d'hygiène.

Il est demandé de ne pas venir si l'adulte ou l'enfant a de la fièvre ou est porteur d'une maladie contagieuse.

Les règles de sécurité

En cas d'incendie, les participants doivent respecter le plan d'évacuation.

Ce règlement explique le fonctionnement du LAEP.

Toute personne qui vient sur le LAEP accepte le règlement de fonctionnement.

Son non-respect peut amener l'équipe du LAEP à exclure temporairement ou définitivement une famille.